

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Le 16 septembre deux mille dix-neuf, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

Etaient présents : MM. Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Pascal DUMARTIN, Mmes Pascale BESTI, Marie LARROUTUDE, Elisabeth POUTS.

Excusés : M. Pierre-Alexandre CAZENAVE, Mme Jacqueline PARFAIT-SINSAU.

Secrétaire de séance : M. Pascal DUMARTIN.

La séance est ouverte à 20h36.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte-rendu de séance du conseil municipal du 23 août 2019.

1 – Modification des parcelles faisant l'objet de l'échange avec M. Jean-Jacques LASSUS-THEZE – annule et remplace la délibération n° 3-1606/2019 du 13 juin 2019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'échange de parcelles avec M. Jean-Jacques LASSUS-THEZE fait l'objet de deux dossiers séparés auprès du notaire et qu'un montant de 461,00 € à la charge de la commune avait été convenu pour les parcelles B815 – B817 et B819. Il convient donc de retirer ces trois parcelles de l'échange sans soulte.

M. Jean-Jacques LASSUS-THEZE cède à la commune :

Numéros de parcelles		Adresses	Contenance
Ancien n°	Nouveau n°		
B0064	B820	SUBERLUCQ	0ha00a16ca
B0064	B822	SUBERLUCQ	0ha03a80ca
B0065	B823	SUBERLUCQ	0ha00a18ca
B0065	B825	SUBERLUCQ	0ha02a90ca
B0523	B828	SUBERLUCQ	0ha00a47ca
B0523	B829	SUBERLUCQ	0ha00a87ca

La commune cède à M. Jean-Jacques LASSUS-THEZE :

Numéro de parcelle		Adresses	Contenance
Ancien n°	Nouveau n°		
B0698	B835	SUBERLUCQ	0ha07a99ca

L'échange devait être réalisé sans soulte, mais afin de compenser la différence de surface la commune s'était engagée à grillager afin de séparer les deux propriétés le long des parcelles n° B822, B825 B829, B828 et B834 surlignées sur le plan joint.

Il demande donc au conseil de bien vouloir se prononcer afin de pouvoir concrétiser ces échanges.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'échange sans soulte des parcelles précitées,

APPROUVE la mise en place du grillage sur les parcelles B822, B825 B829, B828 et B834,

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune,

AUTORISE le Maire à signer les actes à venir.

2 – Régularisation de rachat de parcelles à M. Jean-Jacques LASSUS-THEZE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il était convenu que la commune rachète 1 € le m² à M. Jean-Jacques LASSUS-THEZE les parcelles B815 – B817 et B819 pour une surface totale de 461 m² afin de pouvoir élargir la route de l'Église. Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation.

M. Jean-Jacques LASSUS-THEZE cède à la commune :

Numéros de parcelles		Adresses	Contenance
Ancien n°	Nouveau n°		
B0064	B819	SUBERLUCQ	0ha01a06ca
B0063	B817	SUBERLUCQ	0ha03a13ca
B0062	B815	SUBERLUCQ	0ha00a42ca

L'acquisition des parcelles B815 – B817 et B819 se ferait moyennant la somme de 461,00 €. Il demande donc au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette régularisation.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE l'acquisition des parcelles B815 – B817 et B819 moyennant la somme de 461,00 €,

DIT que les frais afférent à cette acquisition seront à la charge de la commune

AUTORISE le Maire à signer les actes et les pièces afférentes.

3 - Remboursement de frais à M. Xavier RABERIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. Xavier RABERIN a été amené à régler de ses propres deniers une bobine de fil pour le rotofil de la Mairie.

Le montant s'élève à 13,58 € qu'il a réglé avec sa carte bleue ; il fournit au conseil municipal le justificatif du règlement ainsi que la facture correspondante.

Le Maire propose de lui rembourser la somme de 13,58 €.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DEMANDE à ce que la somme de 13,58 € soit remboursée à M. Xavier RABERIN.

Questions diverses :

Affaires scolaires :

Deux personnes de l'Inspection d'Académie sont venues afin de comptabiliser les enfants le jour de la rentrée. La quatrième classe est maintenue pour cette année.

Un courrier de la DDEN arrivé en Mairie au sujet des pancartes apposées par l'APE est lu aux élus.

Le TBI commandé pour la classe de M. JEAN sera installé mercredi 18 septembre 2019 l'après-midi.

Mme LALAUDE nous a signalé des guêpes dans sa classe ; une entreprise est intervenue et le nid de guêpes est détruit.

Mme Jacqueline PARFAIT-SINSAU se joint à l'assemblée et les questions diverses reprennent.

Aide régionale :

La région propose une aide financière aux jeunes en insertion professionnelle sous certaines conditions pour l'obtention du permis de conduire et certains brevets (BAFA, ...). Une affiche indiquant le site à consulter est apposée à l'entrée de la Mairie.

Déclaration d'intention d'aliéner :

La vente d'une maison sur Gabaston a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle nous demande de nous prononcer sur le droit de préemption. Il n'a pas été institué sur la commune, donc pas de droit de préemption.

 **Miroir chemin Jeannin :**

Des administrés ont adressé un mail à la Mairie afin que le miroir soit remplacé. Une discussion aura lieu en commission voirie afin de voir si le miroir est remplacé ou si la circulation doit être modifiée.

 **SDEPA :**

Plus de lumière sur la rue Fébus au lotissement Labarrère.
L'éclairage de la rue Henri IV est mis en place.

 **Vente du presbytère :**

Le rendez-vous pour la signature est repoussé car le notaire attend de nouveaux éléments ainsi que les délibérations modifiées.

 **Rénovation de l'appartement :**

L'architecte consulté qui devait réaliser le dossier de consultation pour la rénovation de l'appartement reste injoignable. De nouveaux appels seront passés dans les prochains jours.

 **Carrefour RD7 :**

M. LAMY-MASCAROU et M. MAGENDIE présentent le nouveau projet proposé par le Département. Une réponse doit être apportée pour que les travaux soient prévus dans le budget 2020.
A l'issue de la présentation, les membres présents, à l'unanimité donnent un avis favorable à ce projet.

 **Espaces verts :**

L'entreprise CAUHAPÉ a envoyé un devis pour le passage du broyeur avant les fêtes. Ce dernier sera validé.

 **Renouvellement de la conduite d'eau :**

Les travaux sont presque terminés.

 **RPI :**

Une réunion doit être envisagée au plus vite avec St Jammes.

 **Fête locale :**

Une réunion de la commission animation doit avoir lieu ces prochains jours afin d'organiser les fêtes.
La demande auprès d'ENEDIS a été faite et les containers ont été commandés.

 **Repas des aînés :**

Une réunion du CCAS aura lieu prochainement afin de fixer la date du repas des aînés.

 **Dossiers des chemins à régulariser :**

Des dossiers sont toujours à régulariser et seront prochainement repris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.